

République Islamique de Mauritanie

Caisse Nationale d'Assurance Maladie



**Rapport Commissaires Aux Comptes CNAM
pour l'Exercice 2019**

SOMMAIRE

I.	Rapports des Commissaires Aux Comptes	3
I.1.	Rapport AMI ELMEHDI JIYID	4
I.1.1.	Opinion sur les états financiers	6
I.1.2.	Lettre de management	9
I.2.	Rapport AHMED CHERIF CHEIKHNA	13
I.2.1.	Rapport du Commissaire aux Comptes au Conseil d'Administration	14
I.2.2.	Journal des redressements proposés	24
II.	Etats Financiers Préparés et Présentés par la CNAM	27
II.1.	Bilan	28
II.2.	Tableau de Résultats	30
II.3.	Tableau de Financement	32
II.4.	Notes Annexes	34
II-4.1.	Présentation de la CNAM	34
II-4.2.	Bilan	35
II-4.3.	Tableaux de Résultats	37

I. Rapports des Commissaires Aux Comptes

I.1. Rapport AMI ELMEHDI JIYID



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Ministère de la Santé
Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

Financement Fonds propres



RAPPORT

Relatif à la

Mission du Commissariat aux comptes de la CNAM pour l'exercice 2019

Mai 2020

Ami Elmehdi Jiyid
Docteur en Sciences de Gestion
Expert-Comptable Diplômée
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables Mauritaniens
Tél. Mobile : + 222 46 58 62 15

Villa 1562 Cité NEJAH. Tevregh Zeina. Nouakchott Ouest. Nouakchott Boite Postale 25 04 – Nouakchott, Mauritanie.
E-Mail : amielmehdjiyed@gmail.com ; a_jiyed@yahoo.fr

I.1.1. Opinion sur les états financiers

Excellence, Monsieur le Ministre des Finances,
Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

I.1. OPINION AVEC RESERVE

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2019, le tableau de financement ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et des notes annexes.
2. A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers préparés et présentés par la Direction de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et annexés à cette opinion, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CNAM arrêtée au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable Mauritanien et aux principes comptables généralement admis.

I.2. FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

3. Au terme de notre intervention, nous avons relevé les points suivants :
 - 3.1. Aucun arrêté conjoint, du Ministre chargé des Finances et du Ministre chargé de la Santé, n'est encore rendu pour l'approbation d'un plan comptable spécifique à la CNAM tel que prévu par les textes réglementaires. Ainsi, il n'existe pas d'assise réglementaire de la forme actuelle de tenue de la comptabilité de la CNAM.
 - 3.2. Le système comptable de la CNAM ne consacre pas la séparation des opérations relevant de chaque groupe d'assurés, contrairement aux exigences comptables du métier et aux dispositions juridiques réglementant cet établissement. Une démarche a été entreprise dans ce cadre, mais la séparation attendue n'est pas encore réalisée.
4. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISAs). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport.
5. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique.
6. Nous sommes indépendants de la CNAM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
7. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les informations financières contenues dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement.
8. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

9. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I.3. RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

10. Le Conseil d'Administration et la Direction Générale sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers ainsi que de la mise en place d'un système de contrôle interne favorable à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

11. Lors de la préparation des états financiers, il incombe au Conseil d'Administration et à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, et de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation.

12. Il incombe également aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

I.4. RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

13. Notre responsabilité consiste à :

- (i) Obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs,
- (ii) Délivrer un rapport de l'audit contenant notre opinion.

14. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé et non absolu d'assurance.

15. Les normes professionnelles requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir cette assurance raisonnable.

I.5. VERIFICATION SPECIFIQUES

16. A l'exception du point indiqué ci-après, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur.

17. Nous devons signaler que le rapport d'activité/gestion du conseil d'administration n'a pas été tenu à notre disposition pour nous assurer de la concordance des informations qu'il contient avec les documents de synthèse.

Nouakchott, 13 Mai 2020

*Ami Elmehdi Jiyid
Docteur en Sciences de Gestion
Expert-Comptable Diplômée
Membre de l'Ordre National des Experts Comptables Mauritaniens
Tél. Mobile : + 222 46 58 62 15*



*Villa 1562 Cité NEJAH. Tevrehg Zeina. Nouakchott Ouest.
Nouakchott Boite Postale 25 04 – Nouakchott, Mauritanie.
E-Mail : amielmehdijiyed@gmail.com ; a_jiyed@yahoo.fr*

I.1.2. Lettre de management

Consécutive au commissariat aux comptes de la CNAM au titre de l'exercice 2019

I.1.2.1. Lettre de transmission de la lettre de management

Excellence, Monsieur le Ministre des Finances,

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié, pour les états financiers de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne en vigueur afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce système.
2. Nos travaux ont comporté également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.
3. Les responsables de la gouvernance doivent mettre en place un système de contrôle interne capable de maîtriser la gestion de la Caisse et assurer la surveillance du processus d'information financière.
4. La responsabilité première pour la prévention et la détection des fraudes incombe aux responsables de la gouvernance et à la direction de la Caisse. Il est important que la direction, sous la surveillance des responsables de la gouvernance, mette fortement l'accent sur la prévention des fraudes, ce qui peut réduire les possibilités de les commettre, ainsi que sur les aspects dissuasifs, ce qui peut convaincre des personnes de ne pas commettre de fraudes en raison de la probabilité de leur détection et de leur sanction.
5. La surveillance qu'exercent les responsables de la gouvernance implique notamment de tenir compte des possibilités que la direction contourne les contrôles ou influence de façon inappropriée le processus d'information financière, par exemple en cherchant à manipuler les résultats afin d'influencer la perception des analystes quant à la performance et à la rentabilité de la Caisse.
6. Nos observations et nos recommandations, suite à nos travaux d'audit, font l'objet de la présente lettre de direction.
7. Nous tenons à préciser que, de par sa nature, cette lettre de direction ne signale que les faiblesses constatées. Elle ne fait aucune référence aux points forts du système de contrôle interne de la Caisse, malgré leur existence.
8. Dans l'objectif d'améliorer le système de contrôle interne, ainsi que son système comptable, nous vous invitons, de prendre les mesures nécessaires et adéquates, pour prendre en compte les recommandations mises en évidence dans cette lettre.
9. Nous tenons à remercier la direction et l'ensemble du personnel de la Caisse, pour la coopération qu'ils nous ont réservée tout au long de notre mission.

10. En restant à votre entière disposition, en cas de besoin, pour vous soutenir dans la mise en place de ces recommandations, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Ministre des Finances, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, l'expression de notre haute considération.

Nouakchott, le 13 Mai 2020.

Ami Elmehdi Jiyid

Docteur en Sciences de Gestion

Expert-Comptable Diplômée

Membre de l'Ordre National des Experts Comptables Mauritaniens

Tél. Mobile : + 222 46 58 62 15



Villa 1562 Cité NEJAH. Tevregh Zeina. Nouakchott Ouest. Nouakchott

Boite Postale 25 04 – Nouakchott, Mauritanie.

E-Mail : amielmehdijiyyed@gmail.com ; a_jiyed@yahoo.fr

I.1.2.2. Faiblesses constatées

Faiblesses	Recommandations
<p>F.1. SYSTEME DE GESTION AUTOMATISEE DE LA CAISSE</p> <p>Le système de gestion automatisé en place ne répond pas aux exigences du métier de l'institution qui ne cessent d'accroître en fonction de son développement. A son état actuel, ce système ne permet pas la séparation requise entre les opérations relevant de chaque groupe d'assurés.</p> <p>Une démarche a été entreprise pour la séparation entre les opérations par groupe d'assurés, mais elle n'est pas encore au niveau requis.</p>	<p>Recom.1.</p> <p>Mettre en place un système automatique de gestion intégrée capable de prendre en charge toutes les exigences du management de la Caisse et de son développement.</p>
<p>F.2. AUDIT ET CONTROLE INTERNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'un contrôle interne permanent pouvant assurer, notamment, le contrôle des opérations journalières. ▪ Absence d'un contrôle périodique (Audit interne) de la situation de l'institution, indépendamment des structures opérationnelles (contrôle de gestion ou autres). ▪ L'activité de l'audit opérationnel en place reste insuffisante, par rapport aux besoins de la gestion de la Caisse. 	<p>Recom.2.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un service de contrôle permanent capable d'assurer le contrôle et le suivi permanent des journées, indépendamment du contrôle comptable. ▪ Instaurer et dynamiser des différents niveaux de contrôles internes. ▪ Dynamiser l'action de l'audit opérationnel.
<p>F.3. ORGANISATION COMPTABLE</p> <p>L'organisation comptable en place ne permet pas la séparation requise entre les différentes filières du métier.</p> <p>En outre, la constatation répétitive de certaines erreurs de fonctionnement et/ou présentation de certains comptes reflètent la nécessité d'une revue de cette organisation.</p>	<p>Recom.3.</p> <p>Œuvrer pour une amélioration de l'organisation comptable de l'établissement pour répondre aux exigences de la traduction comptable de l'activité.</p>

I.2. Rapport AHMED CHERIF CHEIKHNA

I.2.1. Rapport du Commissaire aux Comptes au Conseil d'Administration



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE (CNAM)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A2C - AUDIT, COMPTA & CONSEIL

TEL: + 222 45 25 41 86
22 01 05 15
36 31 31 81

E-Mail: a2caudit@yahoo.fr
951, rue 26-004 Nouakchott

IN PACT
Société d'audit et de conseil en gestion

A2C - AUDIT, COMPTA & CONSEIL

TEL: + 222 45 25 41 86

22 01 05 15

36 31 31 81

E-Mail: a2caudit@yahoo.fr

951, rue 26-004 Nouakchott



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

EN PREVISION DE L'ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE

Monsieur le Président,
Messieurs les Administrateurs,
Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Nous vous présentons notre rapport destiné à informer votre conseil des résultats des contrôles que nous avons effectués sur les états financiers annuels provisoires de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux dispositions du référentiel du Plan Comptable Mauritanien. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances. Votre responsabilité est de procéder à l'arrêté de ces états financiers. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de vous présenter un rapport portant à votre connaissance :

1. Les contrôles et vérifications auxquels nous avons procédé et les différents sondages auxquels nous nous sommes livrés sur les comptes annuels tels qu'ils sont joints en annexe au présent rapport, avant leur arrêté par le Conseil d'Administration;
2. Les postes des états de synthèse auxquels des modifications nous paraissent devoir être apportées, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces états;
3. Les irrégularités et inexactitudes relevées à l'issue de nos travaux;
4. Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du précédent exercice;
5. Tous faits nous paraissant délictueux dont nous avons eu connaissance dans l'exercice de notre mission.

1. États financiers annuels provisoires :

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019 que nous avons audités, et dont les principales rubriques se présentent comme suit (en MRU):

	31/12/2019
Situation nette	3 342 004 268,08
Total du bilan	3 686 953 723,79
Primes de cotisations	1 344 236 829,10
Résultat net avant corrections (bénéfice)	128 913 891,73

2. Étendue et nature des travaux d'audit :

Nos travaux de commissariat aux comptes ont comporté toutes les diligences nécessaires à l'expression d'une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers annuels de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. En application de ces diligences, nous avons :

- pris connaissance des changements intervenus au cours de l'exercice concernant l'activité, l'organisation générale, le cadre juridique et fiscal et l'environnement économique financier de la CNAM ;
- procédé en cas de besoin, à une demande de confirmation directe des soldes et d'information auprès des tiers qui sont en relation avec la Caisse, à savoir essentiellement les banques, les clients, les fournisseurs et les avocats ;
- exécuté notre programme de contrôle des comptes établi après avoir défini les risques d'erreurs dans chaque compte et groupe de comptes.

3. Conclusions des travaux d'audit :

Dans le cadre de cet audit des états financiers annuels provisoires de la CNAM, la revue du dispositif de contrôle interne et l'examen de la comptabilisation des opérations au 31 décembre 2019 appellent de notre part les observations présentées aux pages 5 à 7 suivantes.

Il convient de signaler que la direction n'a pas porté sur ces états financiers les redressements proposés dans le journal en annexe et qui auraient conduit à un résultat net déficitaire de :

- 30 544 165,10 MRU, après avoir donné son accord lors de la réunion de restitution de synthèse tenue dans les locaux de la CNAM, le 23 septembre 2020. Cette décision de rejet nous a été notifiée le 16 octobre 2020 par la Direction Générale.

Il vous appartient de prendre acte, dans le cadre de l'arrêté des comptes de 2019, du présent rapport relatif à notre examen des états financiers provisoires de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Conformément à l'article 27 de l'Ordonnance 90-09, notre opinion sur les comptes de la CNAM fera l'objet d'un rapport général adressé au Ministre chargé des Finances qui vous sera transmis, établi à la lumière de ce que vous aurez pris comme mesures suite à nos conclusions d'audit.

Nouakchott, le 19 octobre 2020.

Le Commissaires aux Comptes



Ahmed Cherif Ould CHEIKHNA
Expert comptable Diplômé

Copie : Monsieur le DG de la CNAM

POINTS RELEVANT DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION

1.1. Aucun arrêté conjoint, du Ministre chargé des Finances et du Ministre chargé de la Santé, n'a encore été rendu pour l'approbation d'un plan comptable spécifique à la CNAM tel que prévu par les textes réglementaires. Ainsi, il n'existe pas d'assise réglementaire de la forme actuelle de tenue de la comptabilité de la CNAM ;

1.2. Le système comptable de la CNAM ne consacre pas la séparation des opérations relevant de chaque groupe d'assurés, contrairement aux exigences comptables du métier et aux dispositions juridiques réglementant cet établissement. Cet état de fait n'autorise pas le suivi de l'équilibre financier des opérations relatives à chacun des groupes d'assujettis ;

1.3. Il n'est pas déterminé un résultat technique par exercice. Celui-ci est, par définition, égal à la différence entre d'une part, les recettes de primes et, d'autre part, la somme des paiements pour sinistres augmentée de la variation nette des provisions techniques et des frais de gestion imputés;

1.4. Les notes aux états financiers ne comprennent pas des informations sur les méthodes comptables suivies, les bases d'évaluation, les jugements et les sources principales d'incertitudes relatives aux estimations, utilisés pour l'établissement de ces états ;

POINTS RELEVANT DU CONTROLE DES COMPTES

2.1 JOURNAL DES REDRESSEMENTS NON PRIS EN COMPTE

Comme signalé plus haut, la direction n'a pas porté sur les états financiers qui vous sont présentés, les redressements proposés suite à nos contrôles et tels qu'ils ont été soumis lors de notre réunion de synthèse du 23 septembre 2020 . Nous donnons en page 9 ciaprès, le journal des redressements préconisés.

2.2 JUSTIFICATION DE NOS PROPOSITIONS DE REDRESSEMENTS PORTANT SUR LES PRODUITS DE COTISATIONS

2.2.1. Dispositions réglementaires :

Les cotisations d'assurance maladie sont payées suivant un bordereau de déclaration à remplir trimestriellement par les employeurs et accompagné par la liste des employés permanents (sur support papier et électronique), le montant des rémunérations brutes, les cotisations patronales et la part des salariés. Ainsi donc, les textes réglementaires de la CNAM ne semblent pas prévoir la possibilité d'un paiement différé dans la mesure où le versement des cotisations trimestrielles doit être effectué au plus tard le 15 du mois suivant le trimestre de référence. Le caractère d'une part, de retenues pour les cotisations à la charge des employés, et d'autre part, d'obligation de paiement des cotisations patronales assimilable à celui des salaires, est le fondement de leur nature de créances immédiates et non à terme.

En effet, les articles 5 du décret 2012-261, 3 du décret 2010-081 et 3 du décret 2006-144 stipulent que « les cotisations sont engagées, ordonnancées, mandatées et payées (...) par les services compétents, concomitamment avec les traitements, salaires et pensions ».

D'ailleurs, l'article 25 de l'Ordonnance 2005-006 portant institution du régime d'assurance maladie énonce que l'ouverture du droit aux prestations de l'organisme gestionnaire est subordonnée au paiement préalable des cotisations. L'organisme gestionnaire est fondé à suspendre le service des prestations lorsque ce paiement n'a pas été effectivement acquitté. L'article 26 de la même Ordonnance fait obligation à l'organisme gestionnaire « de vérifier et contrôler l'admissibilité des personnes assujetties au régime d'assurance maladie de base et de valider en permanence l'ouverture et la fermeture du droit aux prestations ».

2.2.2. Relation des irrégularités constatées :

- a) En l'absence de déclarations par certains employeurs et nonobstant l'absence de pouvoir de 'taxation' d'office qui lui soit reconnu par les textes, la CNAM procède à l'estimation des créances de cotisation sur la base de l'historique des déclarations précédentes. De même, les défauts de paiement l'ont emmené dans certains cas, à signer avec d'autres des protocoles d'accord sans échéanciers de paiement pour la plupart. Etant donné, d'une part, le caractère significatif de ces montants qui s'établissent à 159 420 994,90 MRU, et en vertu du principe de prudence et de la règle de la concomitance entre la remise du bordereau déclaratif et le paiement telle qu'édictée par les textes, d'autre part, nous avons proposé à la CNAM de surseoir à leur constatation en produits dans l'immédiat et leur inscription en comptes de régularisation. Ainsi donc, la créance est bien comptabilisée comme actif (car certaine dans son principe, tout au moins pour le cas des protocoles d'accord car reconnue, non contestée) mais les produits ne le seront qu'au fur et à mesure de leur encaissement effectif. Les vérifications développées cidessous ont permis de réconforter cette position.
- b) Par ailleurs, la réexécution du calcul de la Provision pour Sinistres à Payer (PSAP) nous a permis de dégager une minoration du résultat de : 3 225 481,83 MRU représentant une insuffisance de provision au titre de l'inconnue de 2018 (vu 2019).
- c) Un double enregistrement a été constaté dans les produits de cotisations de Radio Mauritanie et de SAPA respectivement pour 837 198,90 MRU et 1 799 775,00 MRU, soit une majoration du résultat de : 2 636 973,90 MRU.
- d) Un montant de 69 302 250,54 MRU a été doté en Provision pour Sinistre à Payer avant le calcul par actuaire de la Provision, constituant ainsi un double emploi. Ce montant est à reprendre en Produits.
- e) La réserve de couverture dotée en 2018 pour 32 206 302,72 MRU n'a pas été reprise en 2019.
- f) Des ex employés de la CNAM demeurent redevables de prêts à long terme pour un montant total de 864 161 MRU dont l'antériorité est significative. Ce montant doit être provisionné dans les comptes de 2019.

2.2.3. Vérifications effectuées :

2.2.3.1. Nous avons réalisé un contrôle exhaustif de tous les protocoles d'accord signés courant 2009 avec des employeurs ainsi que toutes les 'taxations' d'office par estimation des produits de cotisation. Nous avons appliqué les normes comptable IAS 10 et d'audit ISA 560 relatives aux événements postérieurs à la clôture de l'exercice, en ce qu'ils sont susceptibles de confirmer une situation de risques ou de pertes existant à la clôture des comptes, et devant en conséquence conduire à des redressements. C'est ainsi que nous avons examiné le dénouement, à la date de finalisation de notre intervention, des protocoles d'accord et des estimations de produits de cotisations pour fonder notre opinion. En effet, le non paiement, dix mois après la date de clôture, des cotisations dues tel qu'effectivement constaté suite à ces vérifications, confirme qu'une perte sur les créances existait à la fin de la période de présentation de l'information financière et que la CNAM doit ajuster leur valeur comptable. Le caractère incertain, à l'origine, de ces créances, nous a conduit à proposer directement le redressement des produits en découlant.

Le tableau suivant exprime le niveau particulièrement faible des recouvrements et leur assiette réduite qui dénote d'une possible évasion de certains contribuables de droit, ce qui menace à terme l'équilibre du régime d'assurance maladie de base, basée sur la règle de la mutualisation des risques :

Nombre total d'employeurs	193
Nombre d'employeurs qui n'ont payé aucun trimestre de 2019	86
Nombre d'employeurs qui ont payé un trimestre de 2019	15
Nombre d'employeurs qui ont payé deux trimestres de 2019	44
Nombre d'employeurs qui ont payé trois trimestres de 2019	40
Nombre d'employeurs qui ont payé quatre trimestres de 2019	7

2.2.3.2. En vertu des dispositions de l'article 259 de la loi n°93-40 portant Code des assurances, la CNAM doit être à toute époque en mesure de justifier l'évaluation des engagements réglementés notamment les provisions techniques. Nous avons procédé à un contrôle par réexécution du calcul de la PSAP et avons déduit les conclusions suivantes :

- 1) L'évolution des sinistres à 36 mois et 48 mois pour 2016 (2016 vu en 2019) n'a pas été précisée parmi les données même si respectivement les chiffres 1 925 049,95 MRU et 0 MRU ont été utilisés (donnant les cumuls en rouge du tableau ci-après), ce qui est de nature à remettre en question la liste des sinistres en cours utilisée pour le provisionnement des inconnus ;
- 2) Notre calcul a donné une PSAP de 180 394 253,91 MRU soit une différence de 2 225 481,83 MRU représentant l'inconnue dégagée au titre de 2018 (vu 2019) selon les tableaux ci-dessous présentés :

Triangles de charges ou de paiements (Méthode déterministe des triangles de Chain Ladder)

(Base : évolution agrégée de la sinistralité par exercice et par âge de développement, à partir de l'historique de liquidations des sinistres)

Survenance	AGES				Inconnus
	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois	
2016	228 476 550,52	342 370 206,99	344 295 256		344 295 256,94 0
2017	291 527 350,25		407 787 628,53	411 259 886,4	411 259 886,41 0,00
2018	328 383 476,95		456 298 916,75	459 524 398,6	459 524 398,6 225 481,83
2019	403 536 088,97		576 628 792,4	580 704 861	580 704 861 177 168 772,07
Total des inconnus					180 394 253,91

Coefficients de développement

1,50	1,01	1,00		
1,40			1,01	1
1,39				

Moyennes 1,428939835 1,007068791 1

Nous souhaiterions être édifiés sur :

- la suite qui sera donnée ultérieurement à la PSAP (traitement) ;
- les mesures prises pour l'affinement des calculs à partir de la comparaison entre les projections et les réalisations.

2.2. 4. RECOMMANDATIONS :

Le régime de l'assurance maladie n'obéit pas tout à fait aux règles édictées par l'article 9 de la loi n°93-40 portant Code des assurances en matière d'obligation des assurés ou des affiliés et de suspension de garantie. En effet, selon l'article 25 alinéa 2 nouveau de la Loi 2010-018, obligation est faite à la CNAM de continuer ses prestations en cas de maladies de longue durée, invalidante ou nécessitant des soins coûteux tout en demandant à l'employeur ou à l'ordre concerné de se mettre en règle avec ses services de recouvrement. Or en l'absence de pouvoir coercitif, cette disposition est inefficace. Certes, des pénalités sont prévues en cas de fausse déclaration ou de retard de paiement, mais sans pouvoirs de contrainte non plus. L'arrêté conjoint 2505/MS/MF prévoit, en cas d'impayés, un relevé des sommes dues établi et certifié par le Directeur Général de la CNAM, rendu exécutoire (sic) dès l'expiration d'un mois imparti pour le paiement de la mise en demeure.

Pour garantir une plus grande efficacité de recouvrement et constituer une justification de l'inscription en comptes de redevables individuels, des dispositions coercitives et rédhibitoires pour défaut de déclaration ou de paiement de cotisation sont à prévoir par les textes réglementaires, à l'encontre des employeurs ou des ordres concernés. C'est là une condition sine qua non du maintien dans la durée, de l'équilibre du régime d'assurance maladie de base.

Nous considérons que la disposition de l'article 25 alinéa 2 nouveau de la Loi 2010-018 susvisé constitue, en l'absence d'un pouvoir officiel d'obliger les employeurs au paiement qui soit dévolu à la CNAM, une contrainte qui lui est imposée au sens de l'article 23 de l'Ordonnance 90-09 du 4 avril 1990 portant statut des établissements publics et des sociétés à capitaux publics, et régissant les relations de ces entités avec l'Etat :

« L'Etat peut, pour des raisons de service public, imposer à une entreprise publique, des contraintes particulières. Lorsqu'en raison de ces nouvelles obligations, l'entreprise ne peut générer les recettes nécessaires pour couvrir ses charges d'exploitation, l'entreprise ne sera tenue de respecter la demande de l'Etat que dans la mesure où ce dernier lui accorde une subvention correspondant au déficit engendré par l'intervention de la puissance publique » (art. 23).

OPINION PREVISIBLE

En raison de leur caractère significatif dans les états financiers au 31/12/2019, si les redressements proposés ne sont pas pris en compte, nous serions conduits à exprimer une opinion défavorable sur les documents de synthèse au 31/12/2019 de la CNAM. En effet, du fait des constats aux points **a) à f)** du 2.2.2. ci-dessus, les résultats de l'exercice se trouveraient majorés de 58 813 664,57 MRU, selon le détail ci-après :

Résultat net de l'exercice avant redressements (bénéfice)	128 913 891,73
à déduire:	
Protocoles d'accord (PA) non dénoués en 2020	- 36 974 406,00
Déclarations estimées par la CNAM non dénouées en 2020	- 119 809 615,00
Total redressements pour PA et estimations	- 156 784 021,00
<i>Ecritures doublement constatées en produits</i>	
Radio Mauritanie	- 837 198,90
SAPA	- 1 799 775,00
Total écritures doublement constatées en produits	- 2 636 973,90
Total régularisations des produits (a)	- 159 420 994,90
Provision pour Sinistres à Payer constatée en double	69 302 250,54
Reprise début 2019 de la réserves de couverture des frais de soins restant à payer de 2018	32 206 302,72
Complément Provision pour Sinistres à Payer de 2019	- 3 225 481,83
Reprise surplus de la réserve de sécurité: 2% de (a)	3 188 419,90
Total régularisations des provisions techniques (b)	101 471 491,33
Provisions pour dépréciation des prêts à long terme (c)	- 864 161,00
Total redressements (a) + (b) + (c)	- 58 813 664,57
Résultat net après redressements (bénéfice)	70 100 227,16

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, et vous prions d'agréer, Messieurs les Administrateurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Commissaire aux Comptes



Ahmed Cherif Ould CHEIKHNA
Expert comptable Diplômé

I.2.2. Journal des redressements proposés



Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration pour l'arrêté de comptes de 2019

		31/12/2019			
(0)700xxxxx	Produits (à éclater)			119 809 615,00	
48100000	Produits constatés d'avance	20	19		119 809 615,00
	<i>Déclarations estimées au 31/12/2019</i>	/	/		
(0)70000000		31	12	36 974 406,00	
48100000	Cotisations patronales Hors exploitation	clos le			36 974 406,00
	<i>Procoles d'accord signés courant 2019</i>				
	Produits constatés d'avance				

		31/12/2019			
(0)7001004	Cotisations patronales Hors exploitation			465 110,50	
(0)7000004	Cotisations salariales Hors exploitation			372 088,40	
41115113	<i>Extourne pour double emploi</i>	Radio Mauritanie			837 198,90
(0)70010050	Cotisations patronales Hors exploitation			999 875,00	
(0)70000050	Cotisations salariales Hors exploitation	SAPA		799 900,00	
41190000	<i>Extourne pour double emploi</i>				1 799 775,00

ISSUAISSUE aux Comptes au CA sur les statuts financiers



Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration pour l'arrêté de comptes de 2019

		31/12/2019		
6xxxxxx	Variation Provision pour SAP		3 225 481,83	
19xxxxx	Provision pour SAP <i>Complément PSAP au 31/12/2019</i>			3 225 481,83
19xxxxx			101 508 553,26	
19xxxxx	Provision pour SAP		3 188 419,90	
6xxxx	Réserve de sécurité			101 508 553,26
6xxxx	Variation PSAP			3 188 419,90
	Variation réserve de sécurité <i>Reprises provisions techniques en double ou d'ouverture de l'exercice et ajustement de la réserve de sécurité suite correction des Produits</i>			

II. Etats Financiers Préparés et Présentés par la CNAM

II.1. Bilan

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2019

Bilan préparé et présenté par la CNAM. Page 1/2 - Montants en MRU

LIBELLE	MONTANT BRUTS	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
FRAIS & VALEURS IMMOBILISEES	256 000,00	256 000,00	0,00	0,00
Frais immobilisés	256 000,00	256 000,00	0,00	0,00
Valeurs incorporelles	1 354 754,10	1 354 754,10	0,00	0,00
Frais d'études	1 354 754,10	1 354 754,10	0,00	0,00
TOTAL	1 610 754,10	1 610 754,10	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	328 144 407,53	89 758 399,85	238 386 007,68	248 748 295,41
Terrains	21 386 000,00	0,00	21 386 000,00	21 386 000,00
Batiments	203 397 056,88	20 193 162,37	183 203 894,51	190 479 630,83
Matériel d'exploitation	5 985 660,80	1 571 574,22	4 414 086,58	5 102 518,74
Matériel de transport	13 182 271,20	11 857 593,14	1 324 678,06	1 324 678,06
Matériel, mobilier de bureau & infomatique	31 329 657,40	27 206 315,69	4 123 341,71	5 495 737,90
Mobilier de logement & de bureau	25 978 140,50	12 609 972,78	13 368 167,72	14 759 862,87
Agencement, aménagement & installation	26 885 620,75	16 319 781,65	10 565 839,10	10 199 867,01
IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	152 146 597,76	0,00	152 146 597,76	129 648 890,64
Participations (TVM-SA, RM-SA, TDM-SA)	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00
Prêts et effets	146 146 597,76	0,00	146 146 597,76	123 648 890,64
TOTAL	481 901 759,39	91 369 153,95	390 532 605,44	378 397 186,05
VALEURS REALISABLES				
Prestataires débiteurs	152 253 285,51		152 253 285,51	75 293 608,05
Assurés	1 819 583 769,50	977 644 000,12	841 939 769,38	710 335 191,23
Personnel & comptes rattachés	48 545,47		48 545,47	2 516 972,47
Etat & autres collectivités	6 441 557,72		6 441 557,72	6 661 039,40
Débiteurs divers	7 887 776,12		7 887 776,12	8 135 270,72
TOTAL	1 986 214 934,32	977 644 000,12	1 008 570 934,20	802 942 081,87
DISPONIBLES			0,00	0,00
BCM Compte courant	363 565 553,78		363 565 553,78	255 974 650,90
Caisse	826,37		826,37	431,56
Trésor	707 096 699,25		707 096 699,25	743 054 564,50
Trésor 430300334	51 349 809,30		51 349 809,30	
Mauripost	3 674 278,05		3 674 278,05	4 453 182,35
BCM Fonds de réserves	45 759 039,21		45 759 039,21	13 966 761,43
Placement bons du trésor	1 116 000 000,00		1 116 000 000,00	1 046 000 000,00
Banques primaires	141 536 448,91		141 536 448,91	131 539 203,18
Chèques à l'encaissement	101 028 302,44		101 028 302,44	56 378 959,05
TOTAL	2 530 010 957,31	0,00	2 530 010 957,31	2 251 367 752,97
COMPTE D'ATTENTE & DE RECOL.				
Charges constatées d'avance	1 025 475,15		1 025 475,15	2 267 694,21
Compte d'attente et à régulariser	0,00		0,00	0,00
Gains de change	0,00		0,00	0,00
TOTAL	1 025 475,15	0,00	1 025 475,15	2 267 694,21
TOTAL GENERAL	4 999 153 126,17	1 069 013 154,07	3 930 139 972,10	3 434 974 715,10

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2019

Bilan préparé et présenté par la CNAM Page 2/2 - Montants en MRU

RUBRIQUE	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
CAPITAL	48 453 725,00	48 453 725,00
Fonds de dotation	48 453 725,00	48 453 725,00
Fonds à recevoir	-	-
RESERVES	3 164 636 651,35	2 917 962 396,53
Réserves réglementaires	217 273 471,91	190 662 904,34
Autres Réserves	2 947 363 179,44	2 727 299 492,19
REPORT A NOUVEAU	-	-
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION	224 533 064,93	220 063 687,25
RESULTAT ANTERIEUR		
RESULTAT DE LA PERIODE (Provisoire)	224 533 064,93	220 063 687,25
TOTAL SITUATION NETTE	3 437 623 441,28	3 186 479 808,78
SUBVENTION D'EQUIPEMENT		
PLUS-VALUES ET PROVISIONS REGLEMENTAIRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 999 393,43	40 341 572,92
EMPRUNTS ET DETTES A L. M. T		
Emprunt obligataires		
Emprunt auprès des établissements de crédit		
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs		
Emprunt et dettes divers		
	-	-
TOTAL SUBVENTION, PROVISION ET DETTES A LONG & MOYEN TERME	3 446 622 834,71	3 226 821 381,70
DETTES A COURT TERME	451 527 190,84	180 426 078,94
Provision pour couverture	180 953 276,31	-
Fournisseurs et Comptes rattachés	244 986 023,31	164 919 654,75
Comptes assurés crébiteurs	6 622 186,85	4 100 016,05
Personnel et comptes rattachés	5 232 936,30	2 429 547,10
Etat et autres collectivités publiques	10 323 468,19	4 294 507,06
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 291 967,60	231 503,60
créditeurs divers		360 700,83
Charges à payer	2 117 332,28	4 090 149,55
COMPTE D'ATTENTE & DE REGULARISATION	31 989 946,55	27 727 254,46
Produits payés d'avance	4 875 985,52	3 905 294,38
Différence de conversion	-	-
Compte d'attente et à régulariser	27 113 961,03	23 821 960,08
TOTAL GENERAL	3 930 139 972,10	3 434 974 715,10

II.2. Tableau de Résultats

TABLEAU DE RESULTATS DEDIT AU 31 DECEMBRE 2019

Tableau de Résultats préparé et présenté par la CNA.M. Page 1/2 - Montants en MRU

CHARGES	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
DETERMINATION DES RESULTATS D' EXPLOITATO & HORS EXPLOITATION				
1- BRANCHES ELEMENTAIRES				
A- Prestations échues soins	349 777 085,47	29 784 308,12	379 561 393,59	315 175 330,21
B- Prestations échues hospitalisations	149 925 835,47	7 762 941,52	157 688 776,99	58 593 588,66
C. Honoraires des expertises	173 423 895,47	129 823,00	173 553 718,47	224 190 076,46
D- Autres charges	27 779 264,00	8 282 999,30	36 062 263,30	29 134 184,10
TOTAL PRESTATIONS ECHUES (A+B+C)	700 906 080,41	45 960 071,94	746 866 152,35	627 093 179,43
- Dotations aux provisions soins	92 782 101,38		92 782 101,38	-
- Dotations aux provisions hospitalisations	38 016 488,68	-	38 016 488,68	-
- Dotations aux provisions expertises	43 974 859,56		43 974 859,56	-
- Dotations aux provisions autres charges	7 043 949,91		7 043 949,91	-
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS TECHNIQUES	181 817 399,54	-	181 817 399,54	-
TOTAL	882 723 479,95	45 960 071,94	928 683 551,89	627 093 179,43
CHARGES EXT.LIEES AUX INVESTISSEMENT	14 556 666,50	828 413,40	15 385 079,90	10 789 066,01
CHARGES EXT.LIEES A L'ACTIVITE	14 136 883,87	168 729,49	14 305 613,36	13 704 817,30
Sous-total : CONSOMMATIONS INTERMED.	911 417 030,32	46 957 214,83	958 374 245,15	651 587 062,74
Charges et pertes diverses	1 132 832,00	659 610,00	1 792 442,00	37 174 384,70
Frais de personnel	186 087 758,34	200 000,00	186 287 758,34	121 107 322,18
Impôts et taxes	4 445 793,49		4 445 793,49	15 219 297,13
Charges financières	279 576,36	-	279 576,36	697 210,64
Dotations aux amortissements et provisions	40 815 865,91	-	40 815 865,91	542 659 840,53
Dotations aux amortissements des charges à répartir			-	-
	1 144 178 856,42	47 816 824,83	1 191 995 681,25	1 368 445 117,92
Solde créditeur : BENEFICE	216 756 049,96	7 777 014,97	224 533 064,93	220 063 687,25
TOTAL	1 360 934 906,38	55 593 839,80	1 416 528 746,18	1 588 508 805,17
DETERMINATION DES RESULTATS SUR CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF				
Valeurs des éléments cédés				
Frais annexes de cession transférés				
Solde créditeur : PLUS VALUE DE CESSION				
TOTAL				
DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT				
Résultat d'exploitation (solde débiteur)				
Résultat hors exploitation (solde débiteur)				
Moins value de cession				
Solde créditeur : BENEFICE AVANT IMPOT			224 533 064,93	220 063 687,25
TOTAL			224 533 064,93	220 063 687,25
DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE				
Perte avant impôt				
Solde créditeur : RESULTAT NET DE LA PERIODE (BENEFICE)			224 533 064,93	220 063 687,25

TABLEAU DE RESULTATS CREDIT AU 31 DECEMBRE 2019

Tableau de Résultats préparé et présenté par la CNAM Page 2/2 - Montants en MRU

PRODUITS	EXPLOITATION	HORS EXPLOITAT°	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOIT ATO & HORS EXPLOITATION				
1- BRANCHES ELEMENTAIRES	1 286 843 214,30	55 593 839,80	1 342 437 054,10	1 529 496 876,48
Primes cotisations	1 286 843 214,30	55 593 839,80	1 342 437 054,10	1 529 496 876,48
- Dotations aux provisions de primes de l'exercice				
PRIMES DE L'EXERCICE COMPTABLE				
PRODUCTION DE L'ENTREPRISE POUR Elle-même	-		-	-
SOUS-TOTAL : PRODUCTIONS	1 286 843 214,30	55 593 839,80	1 342 437 054,10	1 529 496 876,48
Produits et profit exceptionnels	2 000,00	-	2 000,00	658 355,51
Subventions d'exploitation			-	-
PROD DIVERS	-	-	-	-
Produits financiers	41 883 389,36		41 883 389,36	34 623 602,66
Reprise sur amortissements et provisions	32 206 302,72		32 206 302,72	23 722 637,52
Frais à immobiliser ou à transférer			-	-
Frais à imputer sur les tiers	-		-	7 333,00
PERTE HORS EXPLOITATION			-	-
TOTAL	1 360 934 906,38	55 593 839,80	1 416 528 746,18	1 588 508 805,17
DETERMINATION DES RESULTATS SUR CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF			-	-
Prix de cession Amortissements				
Solde débiteur : MOINS VALUE DE CESSION				
TOTAL				
DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT				
Résultat d'exploitation (solde créditeur)			216 756 049,96	146 937 494,39
Résultat hors exploitation (solde créditeur)			7 777 014,97	73 126 192,86
Plus value de cession				
Engagement à réinvestir				
Solde débiteur : PERTE AVANT IMPOT				
TOTAL			224 533 064,93	220 063 687,25
DETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE				
Bénéfice avant impôt			224 533 064,93	220 063 687,25
Solde créditeur : RESULTAT NET DE LA PERIODE (BENEFICE)			224 533 064,93	220 063 687,25
TOTAL		-	224 533 064,93	220 063 687,25

II.3. Tableau de Financement

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AU 31/12/2019

CAF préparé et présenté par la CNAME. Page 1/1 - Montants en MRU

Compte	Eléments	Totaux
87	Résultat net comptable	224 533 064,93
68	Dotation aux amortissements et provisions	40 815 865,91
84	Moins-values de cession	
	Total(1)	265 348 930,84
	A Déduire	
74	Quote-part des subventions d'équipement virée aux	
78	Reprise sur amortissements et provisions	32 206 302,72
84	Plus-values de cession	
	Total(2)	32 206 302,72
	Capacité d'autofinancement(1-2)	233 142 628,12

TABLEAU DE FINANCEMENT I AU 31 DECEMBRE 2019

Tableau de Financement préparé et présenté par la CNAME. Page 1/2 - Montants en MRU

Emplois Fixes	Montant	Ressources de Financement	Montant
1. Dividendes et tantièmes versés en cours d'exercice	-	1. Capacité d'autofinancement	233 142 628,12
2. Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		2.Cession ou réductions de l'actif immobilisé	
Immobilisations incorporelles	-	Cession d'immobilisation	
Immobilisations corporelles	3 843 010,61		
Immobilisations en cours		Diminution des immobilisations financières	17 222 276,11
Immobilisations financières	38 855 860,00		
3. Réductions des capitaux propres			
Dépréciation des comptes de l'actif		Augmentation des capitaux propres	
Solde Créditeur : Accroissement du fonds de roulement net	207 666 033,62	Solde débiteur : Prélèvement du fonds de roulement	
Total des emplois	250 364 904,23	Total des ressources	250 364 904,23

TABLEAU DE FINANCEMENT II AU 31 DECEMBRE 2019

Tableau de Financement préparé et présenté par la CNAM Page 2/2 - Montants en MRU

Evolutions du Fonds de roulement	Début de l'exercice 1	Fin de l'exercice 2	Variations en (+) ou (-)
ACTIF CIRCULANT			
- Prestataires débiteurs	75 293 608,05	152 253 285,51	76 959 677,46
- Assurés	710 335 191,23	841 939 769,38	131 604 578,15
- Personnel et comptes rattachés	2 516 972,47	48 545,47	- 2 468 427,00
- Etat et autres collectivités publiques	6 661 039,40	6 441 557,72	- 219 481,68
- Associés & cptes courants	-	-	-
- Débiteurs divers	8 135 270,72	7 887 776,12	247 494,60
- Virements de fonds	-	-	-
- Valeurs mobilières de placement	1 046 000 000,00	1 116 000 000,00	70 000 000,00
- Disponibilités	1 205 367 752,97	1 414 010 957,31	208 643 204,34
- Charges constatées d'avance	2 267 694,21	1 025 475,15	- 1 242 219,06
- Compte d'attente à régulariser	-	-	-
TOTAL FRB (I)	3 056 577 529,05	3 539 607 366,66	483 029 837,61
- Provisions pour couverture	-	180 953 276,31	180 953 276,31
- Comptes courants des prestataires			
- Comptes assureurs créditeurs	4 100 016,05	6 622 186,85	2 522 170,80
- Fournisseurs	164 919 654,75	244 986 023,31	80 066 368,56
- Personnel et comptes rattachés	2 429 547,10	5 232 936,30	2 803 389,20
- Etat, Impôts et taxes	4 294 507,06	10 323 468,19	6 028 961,13
- Charges à payer	4 090 149,55	2 117 332,28	- 1 972 817,27
- Créditeurs divers	360 700,83	-	-360 700,83
- CNSS	231 503,60	1 291 967,60	1 060 464,00
- Compte d'attente à régulariser	27 727 254,46	31 989 946,55	4 262 692,09
Total Dettes à Court terme (II)	208 153 333,40	483 517 137,39	275 363 803,99
Fonds de roulement net FRN (I-II)	2 848 424 195,65	3 056 090 229,27	207 666 033,62

II.4. Notes Annexes

II.4.1. Présentation de la CNAM

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) est un établissement public chargée de gérer l'assurance maladie obligatoire en Mauritanie.

CNAM est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) mais avec des dérogations pour faciliter la gestion du régime de l'AMO. Elle est sous la tutelle du Ministère de la santé.

Son évolution a été marquée par les différentes étapes ci-après :

- 2005 : Institution d'un régime d'assurance maladie obligatoire par l'ordonnance n° 2005-006
- 2007 : Création d'un établissement dénommé Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- 2010 : Extension de la couverture maladie au secteur parapublic et aux personnes morales de droits publics
- 2012 : Extension de la couverture maladie au personnel du secteur privé
- 2016 : Extension de la couverture maladie au personnel marin
- 2019 : Extension de la couverture maladie aux indépendants
- 2019 : Mise en place d'une assurance individuelle volontaire pour les personnes non couvertes par l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

Les principes de l'assurance maladie se résument à deux éléments :

- L'assurance maladie est fondée sur le principe contributif et sur celui de la mutualisation des risques.
- L'assistanat médical est fondé sur le principe de la solidarité nationale.

Les missions principales de la CNAM sont ainsi définies par les textes :

- Gérer le régime de l'assurance maladie
- Assurer les conditions d'équilibre de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO)
- Améliorer l'offre et la couverture sanitaire aux assurés
- Financer le système national de santé par la prise en charge des soins effectués dans les structures locales

La CNAM compte un effectif de 332 et dispose d'un siège central à Nouakchott, d'une nouvelle agence construite à Teyarett, douze (12) représentations dans les wilayas de l'intérieur et neuf (9) points focaux dans les structures de santé de NKTT. Elle dispose également d'un nouveau siège acquis en 2018 et le marché pour la construction de l'agence de Nouadhibou, approuvé par la Commission départementale des Marchés en décembre 2019 est en cours d'achèvement.

II-4.2.Bilan

a). *Actif*

a.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent au 31-12-2019 une valeur nette comptable de **238.386.007,68** MRU contre **248.748.295,41** en 2018 soit une baisse de **4,17%** comme l'indique le tableau ci-après :

LIBELLES	2019	2018	VARIATION(%)
Terrains	21 386 000,00	21 386 000,00	0,00%
Bâtiments	183 203 894,51	190 479 630,83	-3,82%
Matériel d'exploitation	4 414 086,58	5 102 518,74	-13,49%
Matériel de transport	1 324 678,06	1 324 678,06	0,00%
Matériel, mobilier de bureau & informatique	4 123 341,71	5 495 737,90	-24,97%
Mobilier de logement & de bureau	13 368 167,72	14 759 862,87	-9,43%
Agencement, aménagement & installation	10 565 839,10	10 199 867,01	3,59%
TOTAUX	238 386 007,68	248 748 295,41	-4,17%

a.2 Immobilisations financières

Ce poste affiche au 31-12-2019 une valeur nette comptable de 152 146 597,76 UM contre 129 648 890,64 MRU au 31-12-2018 soit une augmentation de 17,35%. Elle comprend entre autres les participations au capital de la TVM-SA, de Radio Mie SA et de la Télédiffusion de Mauritanie (TDM-SA) ainsi que les prêts effets constitués essentiellement des prêts accordés à certains prestataires de soins dans le cadre des contrats programmes pour améliorer leurs plateaux techniques.

LIBELLES	2 019	2 018	VARIATION
Participations (TVM-SA, RM-SA, TDM-SA)	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00%
Prêts et effets	146 146 597,76	123 648 890,64	18,19%
TOTAUX	152 146 597,76	129 648 890,64	17,35%

a.3 Valeurs réalisables

Le tableau ci-après fait ressortir que les valeurs réalisables au 31-12-2019 se chiffrent à la somme de **1 008 570 934,20** UM soit une hausse de **25,61%** par rapport à l'exercice 2018 :

VALEURS REALISABLES	2 019	2 018	Variation (%)
Prestataires débiteurs	152 253 285,51	75 293 608,05	102,21%
Clients Assurés	841 939 769,38	710 335 191,23	18,53%
Personnel & comptes rattachés	48 545,47	2 516 972,47	-98,07%
Etat & autres collectivités publiques	6 441 557,72	6 661 039,40	-3,30%
Débiteurs divers	7 887 776,12	8 135 270,72	-3,04%
TOTAUX	1 008 570 934,20	802 942 081,87	25,61%

NB : Il y a lieu de noter qu'une provision pour dépréciation des comptes d'assurés d'un montant de **977 644 000,12** MRU a été constituée.

a.4 Valeurs disponibles

Elles s'élèvent au 31-12-2019 à la somme de **2 530 010 957,31 MRU** contre **2 251 367 752,97 MRU**, soit une hausse de **12,38%** par rapport à l'exercice précédent Le tableau ci-après fait ressortir l'évolution du poste :

VALEURS DISPONIBLES	2 019	2 018	Variation (%)
BCM Compte courant	363 565 553,78	255 974 650,90	42,03%
Caisse	826,37	431,56	91,48%
Trésor	707 096 699,25	743 054 564,50	-4,84%
Trésor 430300334	51 349 809,30		
Mauripost	3 674 278,05	4 453 182,35	-17,49%
BCM Fonds de réserves	45 759 039,21	13 966 761,43	227,63%
Placement bons du trésor	1 116 000 000,00	1 046 000 000,00	6,69%
Banques primaires	141 536 448,91	131 539 203,18	7,60%
Chèques à l'encaissement	101 028 302,44	56 378 959,05	79,20%
TOTAUX	2 530 010 957,31	2 251 367 752,97	12,38%

a.5 Comptes d'attente et de régularisation

Ce poste s'élève au 31-12-2019 à la somme de **1 025 475,15 MRU** et correspond à des charges appartenant à l'exercice 2020 mais payées en 2019.

b). Passif

b.1 Situation nette

Le solde de cette rubrique s'est élevé au 31/12/2019 à la somme de **3 437 623 441,28 MRU**. Le tableau ci-après fait ressortir l'évolution de ce poste par rapport à l'exercice 2018 :

CAPITAUX PROPRES	2 019	2 018	Variation (%)
Fonds de dotation	48 453 725,00	48 453 725,00	0,00%
Réserves réglementaires	217 273 471,91	190 662 904,34	13,96%
Autres Réserves	2 947 363 179,44	2 727 299 492,19	8,07%
RESULTAT DE LA PERIODE (Provisoire)	224 533 064,93	220 063 687,25	2,03%
TOTAL SITUATION NETTE	3 437 623 441,28	3 186 479 808,78	7,88%

b.2 Dettes à court terme

Ce poste s'élève au 31-12-2019 à la somme de **451 527 190,84 MRU**. Le tableau ci-après fait ressortir l'évolution de ce poste par rapport à l'exercice 2018 :

DETTES A COURT TERME	2 019	2 018	Variation (%)
Provision pour couverture	180 953 276,31	-	0,00%
Fournisseurs et Comptes rattachés	244 986 023,31	164 919 654,75	48,55%
Comptes assurés créditeurs	6 622 186,85	4 100 016,05	61,52%
Personnel et comptes rattachés	5 232 936,30	2 429 547,10	115,39%
Etat et autres collectivités publiques	10 323 468,19	4 294 507,06	140,39%
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 291 967,60	231 503,60	458,08%
créditeurs divers		360 700,83	-100,00%
Charges à payer	2 117 332,28	4 090 149,55	-48,23%
TOTAL	451 527 190,84	180 426 078,94	150,26%

b.3 Provisions

Le montant global des provisions au titre de l'année 2019 se chiffre à la somme de **189 952 669,74 MRU** correspondant aux provisions pour couvertures (**180 953 276,31**), provision pour litiges (**8 135 270,20 UM**) et des provisions pour risques (**864 161 UM**).

b.4 Comptes d'attente

Ce poste s'élève au 31-12-2019 à la somme de **31 989 946,55** contre **27 727 254,46 MRU** l'exercice 2018 soit une légère hausse de **15,37%**

Ce montant correspond d'une part essentiellement aux remboursements des assurés rejetés par les banques primaires pour comptes erronés (84,76%) et d'autre part à la quote-part des produits financiers concernant l'exercice 2020 perçus en 2019 et représentant 15,24%.

II-4.3. Tableaux de Résultats

a). Charges

Cette rubrique, qui enregistre l'ensemble des charges de l'exercice s'élève au 31/12/2019 à la somme de **1 191 995 681,25 MRU** contre **1 368 445 117,92 MRU** l'exercice 2018, soit une baisse de **12,89%**.

Le tableau ci-après détaille ce poste :

CHARGES	Exploitation	Hors exploitation	Total 2019	2 018	Variation 2019/2018
Charges techniques	700 906 080,41	45 960 071,94	746 866 152,35	627 093 179,43	19,10%
Charges externes liées à l'investissement	14 556 666,50	828 413,40	15 385 079,90	10 789 066,01	42,60%
Charges externes liées à l'activité	14 136 883,87	168 729,49	14 305 613,36	13 704 817,30	4,38%
Charges et pertes diverses	1 132 832,00	659 610,00	1 792 442,00	37 174 384,70	-95,18%
Frais du personnel	186 087 758,34	200 000,00	186 287 758,34	121 107 322,18	53,82%
Impôts et Taxes	4 445 793,49		4 445 793,49	15 219 297,13	-70,79%
Charges financières	279 576,36	0	279 576,36	697 210,64	-59,90%
Dotations aux amort. et provisions	40 815 865,91	0	40 815 865,91	542 659 840,53	-92,48%
Provisions de couverture	181 817 399,54	0	181 817 399,54		
TOTAL	1 144 178 856,42	47 816 824,83	1 191 995 681,25	1 368 445 117,92	-12,89%

Les charges d'exploitation ont diminué par rapport à l'exercice 2018 (-12,89%).

Les charges hors exploitation correspondent aux charges des exercices précédents payées durant l'exercice 2019.

Par ailleurs, comme le prévoit les dispositions réglementaires, des provisions pour couverture ont été constituées pour un montant conséquent de **181 817 399,54 MRU**. Ce montant a été calculé suivant une méthode scientifique.

b). Produits

Cette rubrique, qui enregistre l'ensemble des produits de l'exercice s'élève au 31/12/2019 à la somme de **1 416 528 746,18 MRU** contre **1 588 508 805,17 MRU** l'exercice 2018, soit une baisse de **- 10,83%**.

Elles sont constituées des éléments ci-après :

Les cotisations de l'exercice pour un montant de **1 286 843 214,30 MRU**

- ⇒ Les produits hors exploitation pour un montant de **55 593 839,80 MRU**. Elles correspondent aux arriérés de cotisations des employeurs payées durant l'exercice 2019.
- ⇒ Les Produits des placements en bons du trésor pour un montant de **41 883 389,36 MRU**
- ⇒ le montant de la provision de couverture de l'exercice 2018 d'un montant de **32 206 302,72 UM** a fait l'objet comme il est d'usage d'une reprise sur provisions.

Il en découle que pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, un résultat bénéficiaire de **224 533 064,93 MRU**, soit une légère hausse de **(2,03%)** qui s'explique par l'importance des provisions de couverture constituées cette année.